

LA RECHERCHE CHERCHE SON AVENIR

SCIENCE Précarisation de l'emploi, baisse des recrutements et des crédits : la recherche publique française subit les effets de l'austérité.

LES RECRUTEMENTS EN BERNE

Des milliers de chercheurs qui, après avoir sillonné la France à vélo, ont rallié Paris pour manifester le 17 octobre dernier : le mouvement Sciences en marche a fait entendre son inquiétude quant à l'avenir de la recherche, en particulier sur le front de l'emploi. Globalement, l'emploi scientifique ne baisse pas en France : le secteur recherche et développement, privé et public confondus, employait 412 000 personnes en 2012, contre 343 000 en 2002. Dont près de 260 000 chercheurs : 157 000 dans le privé et 103 000 dans le public (1). Mais, depuis une décennie, les recrutements dans le secteur public diminuent d'année en année, aussi bien pour les chercheurs que pour le personnel d'appui, pour atteindre des niveaux très bas (voir graphique). Et ce recul devrait se poursuivre, étant donné le contexte budgétaire.

C'est donc la situation des jeunes chercheurs qui inquiète particulièrement : la « lutte des places » devient vive avec par exemple 37 candidats (de plus en plus qualifiés) en moyenne par poste de maître de conférences entre 2010 et 2014. Résultat : l'emploi précaire (vacations, CDD) a explosé. Fin 2011, 27 % du personnel des établissements publics scientifiques et techniques (2) n'étaient pas titulaires, et ce pourcentage atteignait même

43 % chez les chercheurs. La loi Sauvadet, entrée en vigueur en 2013, a certes contraint les établissements scientifiques à embaucher en CDI les personnels précaires ayant six ans d'ancienneté. Mais elle a surtout eu pour effet pervers de pousser les organismes de recherche à ne pas renouveler les CDD après trois ou quatre ans. Au grand dam des équipes de recherche qui, manquant souvent déjà de collaborateurs, voient partir des personnes aux profils pointus, longuement formées et donc difficilement remplaçables. Ces jeunes chercheurs ayant fait au moins huit années d'études supérieures sont de fait incités à partir à l'étranger, voire à se détourner de la recherche. Or, ce sont eux qui devraient incarner la recherche française de demain.

UN FINANCEMENT PROBLÉMATIQUE

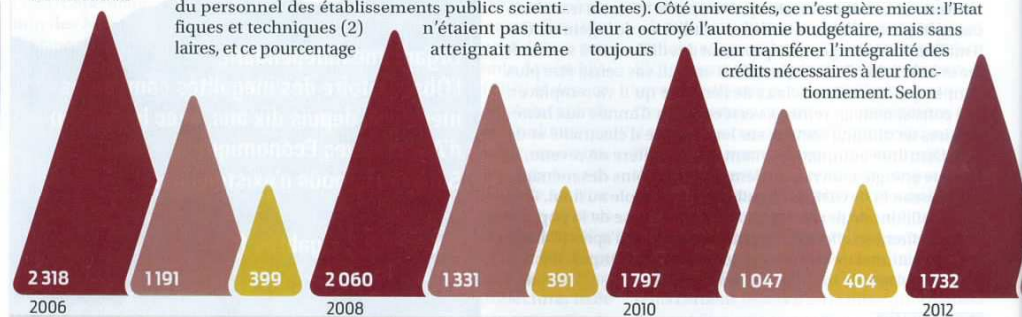
La question de l'emploi est liée à un autre problème mis en avant par les chercheurs : le mode de financement de la recherche publique. Le principal changement en la matière a été la création en 2005 de l'Agence nationale de la recherche (ANR), chargée de distribuer désormais une partie de ces financements (aux alentours de 600 millions d'euros) sur la base d'appels à projets compétitifs. Conséquences : d'une part, les crédits de base des laboratoires ont nettement diminué, restreignant d'autant la capacité des chercheurs à mener librement leurs recherches. D'autre part, l'ANR ne finançant des projets que sur trois ou quatre années maximum, il devient difficile de pérenniser les emplois et de développer des projets ambitieux, surtout quand ils n'entrent pas dans les thèmes prioritaires d'appels à projets nettement orientés vers la recherche appliquée.

Difficile, la situation s'est récemment aggravée, car l'ANR voit à son tour ses crédits diminuer depuis quelques années : son budget est ainsi passé de 760 à 575 millions d'euros entre 2012 et 2014. Du coup, elle a financé seulement... 8,5 % des projets qui lui ont été soumis en 2013 (contre 20 % environ les années précédentes). Côté universités, ce n'est guère mieux : l'Etat leur a octroyé l'autonomie budgétaire, mais sans toujours leur transférer l'intégralité des crédits nécessaires à leur fonctionnement. Selon

DE MOINS EN MOINS DE POSTES

Evolution du nombre de postes d'enseignant-chercheur offerts au recrutement et de chercheurs recrutés au CNRS

▲ Maîtres de conférences
▲ Professeurs
▲ Chercheurs recrutés au CNRS



Manifestation à Paris le 17 octobre dernier. Sciences en marche réclame notamment un plan pluriannuel de recrutements dans l'enseignement supérieur et la recherche.

la Conférence des présidents d'université (CPU), il manque au moins 200 millions d'euros dans le projet de loi de finances 2015 pour que les universités puissent simplement faire face à leurs dépenses obligatoires. Avec, là encore, pour conséquence des diminutions de crédit pour les laboratoires, des gels de postes d'enseignant-chercheur ou de techniciens de recherche et un recours accru à une main-d'œuvre précaire. Dans ce contexte, sans surprise, la recherche sur contrat avec le secteur privé prend une place plus importante dans les organismes de recherche publique.

LA FRANCE PREND DU RETARD

Force est de constater au final que la recherche française tend à régresser dans les comparaisons internationales, quel que soit l'indicateur retenu. L'objectif de 3 % du produit intérieur brut (PIB) consacré à la recherche, énoncé en 2002, est loin d'être atteint (voir graphique). Le mouvement Sciences en marche réclame donc un plan pluriannuel de recrutements dans l'enseignement supérieur et la recherche, l'augmentation des crédits de base des laboratoires et des universités, ainsi qu'une meilleure reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives. La secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, Geneviève Fioraso, a récemment reconnu un « problème » au niveau du recrutement des jeunes, et demandé aux organismes de recherche de donner la priorité à l'embauche de jeunes docteurs. Un rapport a par ailleurs été commandé en début d'année à l'historien Patrick Fridenson sur la reconnaissance professionnelle du

Mais dans le contexte budgétaire actuel, il n'est pas question en revanche d'augmenter les moyens consacrés à la recherche publique. Pour les chercheurs, l'espoir pourrait éventuellement venir d'un recadrage du crédit impôt recherche (CIR). Au départ conçu comme une aide à l'accroissement des dépenses de recherche des PME, ses élargissements successifs l'ont transformé en subvention inconditionnelle à l'activité scientifique en entreprise. Résultat : son coût a explosé (il est passé de 890 millions d'euros en 2004 à 4 milliards en 2013 et 5,8 milliards prévus en 2014), bien que son efficacité soit, comme l'a noté la Cour des comptes, douteuse. Pour le mouvement Sciences en marche, appuyé par certains députés, un recalibrage du CIR – conditionné par exemple à l'embauche de docteurs – permettrait de réaffecter 2 milliards d'euros au budget de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mais, pour l'instant, le gouvernement refuse de modifier un dispositif qui, selon le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, « est le principal facteur d'attractivité de notre pays auprès des investisseurs étrangers ». ■ XAVIER MOLÉNAT

1. Les chiffres du secteur privé sont néanmoins sujets à caution, puisque déclarés par les entreprises elles-mêmes, qui peuvent avoir intérêt à les gonfler pour bénéficier davantage du crédit impôt recherche (voir infra).
2. CNRS, Inserm, Ined, Inra, IRD, Inria, Ifsttar, Insee.

LA FRANCE À LA TRÂINE

